

PERIGORD NOIR SOLIDAIRE

Charte partenariale et territoriale du Périgord Noir Structures insertion/handicap– Entreprises – Collectivités

Le sens de la charte

Les structures insertion/handicap de Périgord Noir Solidaire répondent aux besoins de compétences et de reconnaissance des personnes cumulant des difficultés sociales et professionnelles et qui ne peuvent pas intégrer directement les entreprises dites « classiques ».

La Charte est un outil générateur de liens durables et solidaires entre les représentants des entreprises, l'ensemble des structures de PNS et des collectivités territoriales souhaitant promouvoir et favoriser la complémentarité entre développement économique, insertion des publics de l'insertion par l'activité économique et insertion économique de personnes handicapées du territoire.

Le but de la charte partenariale

Renforcer les liens entre les acteurs et créer des partenariats qui s'inscrivent dans le temps en :

- reconnaissant les structures de PNS comme organismes de placement des publics tout en augmentant l'activité marchande des structures et leurs partenariats avec les acteurs économiques du territoire,
- améliorant la compréhension des démarches de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) par les entreprises et les collectivités territoriales en inscrivant leurs projets dans des actions de développement local,
- décloisonnant les initiatives d'accompagnement des publics en prenant en compte, autant que faire se peut, la globalité des problèmes rencontrés par la personne (emploi, formation, insertion des publics de l'IAE et du handicap, mobilité, logement, santé...) pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi.

Les axes d'engagement des partenaires

- Développer les synergies économiques en faveur des publics de l'insertion par l'activité économique et de l'insertion économique de personnes handicapées du territoire,
- Favoriser l'emploi des publics insérables économiquement en construisant un partenariat opérationnel inscrits dans les objectifs de la charte,
- Développer l'activité des structures en travaillant sur les spécificités de la clientèle et de leurs besoins.

Les engagements des établissements de PNS

- Partager des réponses RH / Compétences entre structures de PNS par la construction d'un projet mutualisé, en cohérence avec les projets économiques du territoire,
- Travailler sur les blocs de compétences communs, les compétences à partager, tant pour le personnel permanent des structures, que pour les publics accompagnés,
- Construire une offre de formation collective pour les publics accompagnés et les salariés permanents des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sur le territoire,
- Développer une culture d'évaluation de leurs projets permettant de rendre compte de la réalité de la conduite des actions, de la satisfaction des bénéficiaires et des engagements pris avec les entreprises et les collectivités territoriales.

Les engagements des collectivités territoriales

- Inscrire les actions de PNS dans les plans de développement économique local,

- Utiliser le levier de la commande publique avec une réflexion en amont sur les marchés qui pourront faire l'objet d'un recours aux structures de PNS,
- Rechercher l'articulation des appuis financiers entre les structures institutionnelles et territoriales en faveur des publics prioritaires,
- Former les agents et élus en charge des clauses sociales afin de sécuriser les procédures et assurer leur suivi
- Sensibiliser leurs agents à une meilleure connaissance des Structures d'Insertion par l'Activité Economique et, plus globalement, au sens de l'économie sociale et solidaire.

Les engagements les entreprises

- Diversifier les modes de recrutement pour permettre l'accès aux offres d'emploi aux publics relevant des structures de PNS, dans une logique de proximité,
- Contribuer à la découverte de l'entreprise pour les publics accompagnés par PNS et leur accès aux stages,
- Favoriser la sous-traitance et le juste prix
- Faciliter l'accompagnement professionnel par PNS des personnes dans leur période d'intégration en entreprise et, plus globalement, faciliter la mise en œuvre des prestations de suivi dans l'emploi (PSDE) par PNS,
- Collaborer avec les structures de PNS pour mettre en place des outils de préparation à l'emploi (prérequis et aptitudes en entreprise, contexte et conditions de travail, guide d'accueil...) pour accéder aux postes de travail dans les entreprises, en fonction des offres d'emploi exprimées,
- Et, globalement, promouvoir la RSE au sein de l'entreprise.

Les engagements collectifs des partenaires de la charte

- Participer aux animations territoriales des structures de PNS, aux événements des associations d'entreprises et des collectivités locales, aux groupes de travail thématiques... inscrites dans les actions du PTCE,
- Echanger les bonnes pratiques professionnelles : accompagnement social et professionnel, outils collectifs en faveur de l'accompagnement des publics et du rapprochement avec les entreprises,
- Valoriser les actions partagées d'innovation sociale en relation avec les personnes en situation de précarité ou de handicap,
- Partager l'observation et la veille des besoins pour lancer de nouvelles initiatives en lien avec les gisements d'emploi : aide à domicile ou à la personne, aménagement et environnement, agriculture, rénovation du patrimoine et des logements, tourisme, activités sociales, sous-traitance industrielle...

Les valeurs partagées

La charte prône des valeurs communes en conservant toujours la personne au centre des préoccupations professionnelles et des projets partenariaux :

- l'adaptation des compétences des salariés aux évolutions des besoins de la clientèle,
- le respect des salariés de PNS (salariés permanents et salariés accompagnés) dans la construction de parcours et de mobilité professionnels,
- la volonté de consolidation des liens entre les signataires de la charte, basés sur la confiance, l'esprit d'ouverture, la solidarité et la complémentarité des fonctions de chacun.

Suivi et évaluation de la Charte

La charte fera l'objet d'une évaluation annuelle en rassemblant les parties prenantes à la réalisation des actions réalisées.

Cette évaluation sera présentée au Comité de Pilotage PNS en assurera un suivi régulier au moins deux fois par an.